

Dossier de demande d'institution d'une servitude d'utilité publique
Article L566-12-2 du code de l'environnement

Dossier numéro 00103

**DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
Commune AURIBEAU-SUR-SIAGNE**

§

**DOSSIER DE DEMANDE D'INSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'UTILITE
PUBLIQUE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA DIGUE DE LA
FRAYERE D'AURIBEAU (06)**

En application de l'article L566-12-2 du code de l'environnement

Maître d'ouvrage:

Dossier réalisé avec l'assistance de :



MARCELEON
ASSISTANCE FONCIÈRE

Dossier de demande d'institution d'une servitude d'utilité publique
Article L566-12-2 du code de l'environnement

Dossier numéro 00103

**DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
Commune AURIBEAU-SUR-SIAGNE**

**DOSSIER DE DEMANDE D'INSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'UTILITE
PUBLIQUE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA DIGUE DE LA
FRAYERE D'AURIBEAU (06)**

En application de l'article L566-12-2 du code de l'environnement

**PIECE 1 – DELIBERATION DU SYNDICAT MIXTE
INONDATIONS, AMENAGEMENT ET GESTION DE
L'EAU - SMIAGE MARALPIN**

Maître d'ouvrage:



Dossier réalisé avec l'assistance de :

MARCELEON
ASSISTANCE FONCIÈRE

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

**DELIBERATION DU BUREAU
N° B-2024-02**

Séance du 19 mars 2024

Nombre de délégués

- Afférents au Bureau : 14
- Quorum : 8
- Présents ou représentés : 10
- Votants : 10

**LANCEMENT D'UNE SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE POUR LE SYSTEME
D'ENDIGUEMENT DE LA FRAVERE D'AURIBEAU**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE ;
Monsieur David KONOPNICKI, 5^{ème} Vice-Président du SMIAGE ;
Monsieur Sébastien OLIVARAN, membre titulaire du SMIAGE ;
Monsieur Jean-Pierre DIERMEL, membre titulaire du SMIAGE ;
Monsieur Cyril PLAZZA, membre titulaire du SMIAGE ;
Monsieur Vincent GIOBERGIA, membre titulaire du SMIAGE ;
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE ;
Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléante du SMIAGE ;
Monsieur Gérard MANTREDI, membre suppléant du SMIAGE.

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur René UGO, 7^{ème} Vice-Président du SMIAGE. (Pouvoir donné à M. DIERMEL).

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jean LEONETTI, 2^{ème} Vice-Président du SMIAGE ;
Monsieur Jérôme VIAUD, 3^{ème} Vice-Président du SMIAGE ;
Monsieur Flavé PAULI, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE ;
Monsieur Nicolas MARTY, membre titulaire du SMIAGE.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Cyril PLAZZA, membre titulaire du SMIAGE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement, et la Gestion de l'Eau ;

Vu les statuts du SMIAGE approuvés par arrêté préfectoral en date du 7 février 2023 ;

Vu la délibération n° CS-2023-04 du comité syndical du 24 février 2023 portant délégations du comité syndical au Bureau ;

Considérant que l'Etude De Dangers (EDD) réalisée par le bureau d'études SETEC-HYDRATECH a démontré le caractère d'ouvrage de protection contre les inondations du Système d'Endiguement de la Frayère d'Auribeau en rive droite du cours d'eau ;

Considérant que le Système d'endiguement est constitué de deux digues en amont et en aval du pont de Pierranchon. La digue amont possède un niveau de protection de 23.34mNGF au droit du pont de Pierranchon (équipé d'une station de mesure) correspondant à une crue d'occurrence décennale de 75 m³/s ;

Considérant que la digue aval possède un niveau de protection de 22.82mNGF au droit du Pont de Pierranchon (équipé d'une station de mesure) correspondant à une crue d'occurrence biennale de 45m³/s ;

Considérant que la population protégée est estimée à 58 personnes. L'ouvrage sera donc de classe C (compris entre 30 à 3000 personnes protégées) ;

Considérant que pour chaque dépôt de dossier de classement en système d'endiguement via la réalisation d'une EDD, le gestionnaire a obligation de maîtriser le foncier de la digue ;

Considérant que le SMIAGE auquel la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) a transféré la compétence GEMAPI doit donc s'assurer de la maîtrise du foncier de l'ouvrage hydraulique ;

Décide :

- D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à lancer une procédure de Servitude d'Utilité Publique sur le Système d'endiguement de la Frayère d'Auribeau et à signer les conventions et tout document se rapportant à la maîtrise foncière de la digue.



Charles Ange GINESY
Président

Dossier de demande d'institution d'une servitude d'utilité publique
Article L566-12-2 du code de l'environnement

Dossier numéro 00103

**DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
Commune AURIBEAU-SUR-SIAGNE**

**DOSSIER DE DEMANDE D'INSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'UTILITE
PUBLIQUE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA DIGUE DE LA
FRAYERE D'AURIBEAU (06)**

En application de l'article L566-12-2 du code de l'environnement

PIECE 2 – NOTICE EXPLICATIVE

Maître d'ouvrage:



Dossier réalisé avec l'assistance de :

MARCELEON
ASSISTANCE FONCIÈRE

DIGUE DE LA FRAYERE D'AURIBEAU

1. NOTICE EXPLICATIVE

A. IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est transférée au Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau – SMIAGE MARALPIN par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) sur son territoire.

La mission d'établissement de la servitude est établie pour le compte du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau – SMIAGE MARALPIN, dans le cadre des missions transférées par la CAPG (volet Prévention des Inondations de la GEMAPI).

Maître d'ouvrage :

**Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau – SMIAGE
MARALPIN**

CADAM-147 bd du Mercantour-C.S. 23182 -06204 NICE CEDEX 3

<https://www.smiage.fr>

SIREN : 200071397

**Représenté en la personne de :
Monsieur le Président, Charles Ange Ginésy**

La personne auprès de qui des informations pourront être demandées pendant l'enquête publique est :

Nom, Prénom : ROBIC Victor

Mail : v.robic@smiage.fr

Tel : 04.89.08.96.70

DIGUE DE LA FRAYERE D'AURIBEAU

B. EXPOSE PREALABLE

La CAPG (Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse) a missionné le SMIAGE (Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau Maralpin). afin d'étudier la possibilité de classer l'ouvrage au sens de la réglementation en vigueur à savoir le décret « Dignes » de 2015. L'étude a démontré le caractère de protection contre les inondations de l'ouvrage de la Frayère d'Auribeau en rive droite. Afin de classer l'ouvrage et de le reconnaître comme ouvrage sensible pour la sécurité des biens et des personnes, le maître d'ouvrage doit avoir la maîtrise foncière de l'ouvrage.

La digue de la Frayère d'Auribeau appartient pour partie à la commune d'Auribeau Sur Siagne et pour partie aux propriétaires riverains du cours d'eau, la Frayère d'Auribeau étant un cours d'eau non domanial.

C. JUSTIFICATION DE LA MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE POUR MAITRISER LE FONCIER DE LA DIGUE DE LA FRAYERE D'AURIBEAU

Pour améliorer la protection contre les inondations, il apparaît essentiel que l'autorité GEMAPI ait la maîtrise foncière du périmètre complet de l'ouvrage de protection. De plus, c'est une obligation réglementaire exigé par les Service de l'Etat de maîtriser le foncier de la digue par l'autorité gémapienne afin d'autoriser le « système d'endiguement » (ou digues).

Grâce à cette maîtrise foncière, l'autorité GEMAPI pourra ainsi assurer ses missions dans les meilleures conditions :

- Maintenir le niveau de protection choisi pour l'ouvrage engageant la responsabilité juridique de l'autorité gémapienne ;
- effectuer les aménagements nécessaires à l'adaptation des ouvrages,
- entretenir la végétation sur les ouvrages
- surveiller les ouvrages et en avoir l'accès en toutes circonstances (en crue et hors crue)

La stratégie retenue par le Maître d'Ouvrage, compte tenu de l'importance du linéaire du système d'endiguement, et du souhait de ne pas priver les propriétaires privés de leur bien, est de grever les parcelles support du système d'endiguement d'une servitude d'utilité publique en vertu de l'article L566-12-2 du code de l'environnement.

1. Servitudes préexistantes

A ce jour il n'existe pas d'arrêtés préfectoraux instaurant des servitudes GEMAPI sur le périmètre de compétence de la CAPG.

DIGUE DE LA FRAYERE D'AURIBEAU

2. Instauration d'une servitude d'utilité publique

Au titre de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), des nouvelles servitudes peuvent être instituées visant à :

- 1- Assurer la conservation des ouvrages existants construits ou à réhabiliter, en vue de prévenir les inondations et les submersions ;
- 2- Réaliser les ouvrages complémentaires nécessaires
- 3- Effectuer les aménagements nécessaires à l'adaptation des ouvrages et des infrastructures précitées qui contribuent à la prévention des inondations et des submersions
- 4- Maintenir ces ouvrages ou aménagements en bon état de fonctionnement ;
- 5- Assurer un passage permettant la surveillance et l'auscultation des ouvrages, leur exploitation, leur entretien ainsi que l'exécution de travaux.

L'ensemble de ces servitudes figure sur le plan parcellaire, versé en **pièce N°7** du présent dossier, qui en définit le tracé et la largeur.

Il est à noter que l'établissement de la présente servitude d'utilité publique a pour but la surveillance en toutes circonstances (en crue et hors période de crue) et l'entretien des ouvrages (entretien de la végétation essentiellement). Les travaux lourds sur la structure des digues ne sont pas encore programmés sur la digue de la Frayère d'Auribeau

a) Servitude portant sur les ouvrages

Cette servitude vise à assurer, dans le temps, les conditions optimales de sécurisation de la digue.

L'emprise de l'ouvrage est constituée par tout élément de bâti ou d'infrastructure naturel ou artificiel dont au moins une partie est construite en élévation au-dessus du terrain naturel, et destiné ou ayant pour effet de contenir épisodiquement un flux d'eau, afin de protéger les zones inondables.

Ces éléments d'infrastructure relèvent, ou sont appelés à relever, du système d'endiguement tel que défini par l'autorité compétente en matière de prévention des inondations.

Sur cette emprise :

- Toute atteinte à la sécurité de l'ouvrage (notamment à sa géométrie) est interdite ;
- Les travaux, s'ils doivent avoir lieu sur les ouvrages (en lien notamment avec les réseaux traversant les digues, aussi bien aériens que souterrains), doivent assurer une remise en état et une reconstitution de l'ouvrage à l'identique ;
- Toute plantation arbustive ou arborée quelconque sur l'ouvrage est interdite ;
- Le passage est autorisé s'il ne porte pas atteinte à la sécurité de l'ouvrage (notamment à sa géométrie).
- En pied d'ouvrage chez les riverains, il est proscrit toutes plantations ou constructions.
- Une circulation à pied doit être possible pour inspecter la digue.

DIGUE DE LA FRAYERE D'AURIBEAU

b) Servitude de passage et d'accès pour les besoins d'entretien et de travaux

Il est institué une servitude de passage pour les agents en charge de la surveillance des ouvrages en toutes circonstances.

Cette servitude a également pour objet de permettre le passage d'agents et d'engins afin d'assurer l'entretien des ouvrages et de leurs abords immédiats.

Les travaux portant sur des ouvrages complémentaires nécessaires au système d'endiguement ou des aménagements nécessaires à l'adaptation des ouvrages et des infrastructures ne sont pas à l'ordre du jour mais pourraient l'être dans le futur s'il y a un programme de travaux défini ou des dégâts sur la digue.

Toutes les emprises de servitudes parcellaire - tracé, largeur et les caractéristiques - sont figurées dans l'état parcellaire pièce N°6 et dans le plan parcellaire pièce N°7

2. CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS

A. DESCRIPTION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT - PRESENTATION GENERALE

Les principales caractéristiques du systèmes d'endiguement en place sur le territoire communal de Auribeau-Sur-Siagne sont indiquées ci-dessous.

Historique de l'ouvrage en RD

Date de création : Ouvrage en béton fondation en L, réalisé dans les années 1980.

Travaux PAPI 1 : 2006.

Derniers travaux : 2006 recalibrage

Caractéristiques techniques

Linéaire de l'ouvrage : 350 m en rive droite de la frayère d'Auribeau à partir de l'aval de l'Ecole. La digue a une hauteur variant de 1.5m à 2m environ.

La structure de l'ouvrage est un Mur en L comprenant des para-fouilles en pied et des blocs par endroit.

Eléments particuliers ne faisant pas parti du système d'endiguement :

- Conduite de transport de gaz au droit de l'école ;
- Un pont routier (pont de Pierranchon) situé 160 m en aval de l'école ;
- Station de mesure au niveau du pont ;

Etat général : Forte dynamique du lit : affouillements en dessous des blocs et atterrissements.

Caractéristiques hydrauliques

Crue de surverse / débordement : Le tronçon de digue en amont du pont a été recalibré en 2015 pour une Q20, soit environ 100 m³/s. Les premiers débordements ont d'abord lieu en rive gauche pour 100 m³/s sur le terrain agricole, puis se généralisent en rive gauche et rive droite à partir de 110 m³/s.

Le tronçon de digue en amont du pont est un point sensible à la rupture.

Le Système d'endiguement est constitué de deux digues en amont et en aval du Pont de Pierranchon. La digue amont possède un niveau de protection de 23.34mNGF au droit du Pont de Pierranchon (équipé d'une station de mesure) correspondant à une crue d'occurrence décennal de 75 m³/s.

Dossier de demande d'institution d'une servitude d'utilité publique
Article L566-12-2 du code de l'environnement

DIGUE DE LA FRAYERE D'AURIBEAU

La digue aval possède un niveau de protection de 22.82mNGF au droit du Pont de Pierranchon (équipé d'une station de mesure) correspondant à une crue d'occurrence biennale de 45m³/s.

La population protégée est estimée à 58 personnes. L'ouvrage sera donc classé en classe C (compris entre 30 à 3000 personnes protégées).

Description des ouvrages existants

En amont du pont de Pierranchon, la digue est constituée d'un mur en L en béton avec seuille en béton apparente.



Figure 0-2 : Digue de la Frayère d'Auribeau en amont du pont de Pierranchon
(vue vers l'amont)

DIGUE DE LA FRAYERE D'AURIBEAU

En aval du pont de Pierrenchon, la digue alterne entre murs droit et enrochements libres.
première portion de mur (tronçon 4), l'ouvrage s'apparente à une protection de berge car le terrain
Après la naturel est au même niveau que la crête.

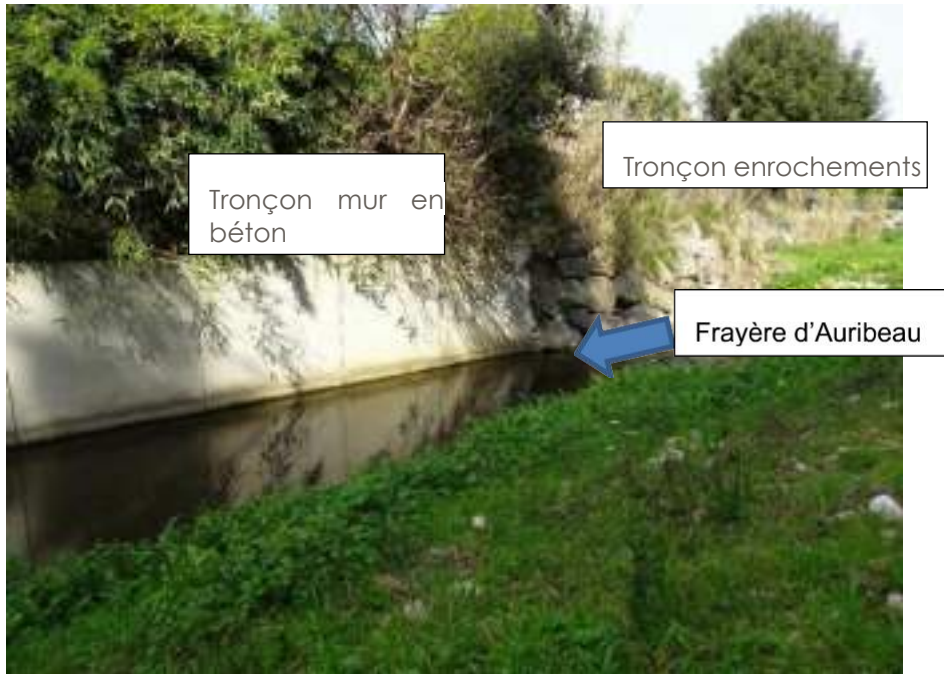


Figure 0-3 : Digue de la Frayère d'Auribeau en aval du pont de Pierrenchon

Dossier de demande d'institution d'une servitude d'utilité publique
Article L566-12-2 du code de l'environnement

Dossier numéro 00103

**DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
Commune AURIBEAU-SUR-SIAGNE**

**DOSSIER DE DEMANDE D'INSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'UTILITE
PUBLIQUE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA DIGUE DE LA
FRAYERE D'AURIBEAU (06)**

En application de l'article L566-12-2 du code de l'environnement

PIECE 3 – PLAN DE SITUATION

Maître d'ouvrage:



Dossier réalisé avec l'assistance de :

MARCELEON
ASSISTANCE FONCIÈRE



0 100 200 m

Dossier de demande d'institution d'une servitude d'utilité publique
Article L566-12-2 du code de l'environnement

Dossier numéro 00103

**DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
Commune AURIBEAU-SUR-SIAGNE**

**DOSSIER DE DEMANDE D'INSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'UTILITE
PUBLIQUE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA DIGUE DE LA
FRAYERE D'AURIBEAU (06)**

En application de l'article L566-12-2 du code de l'environnement

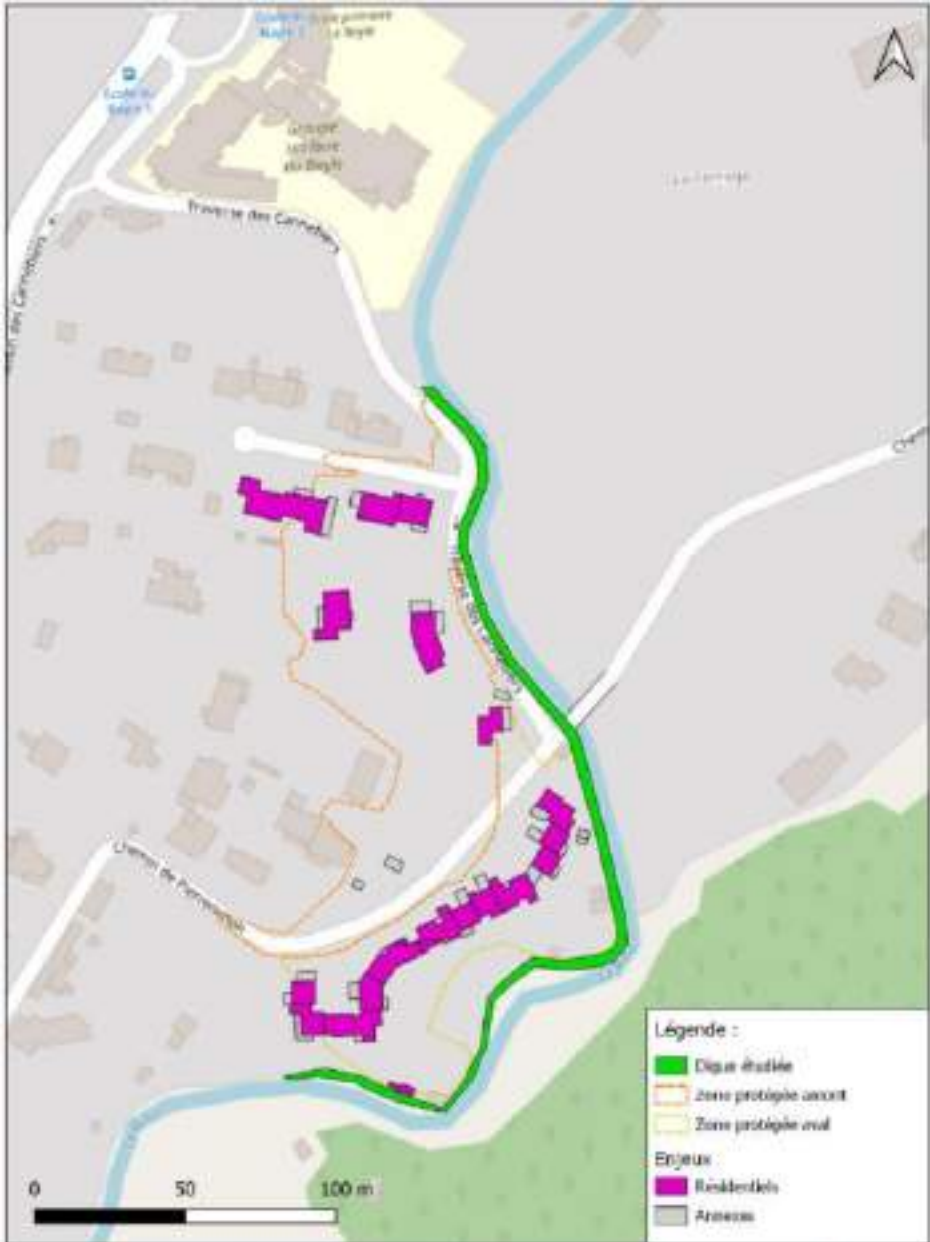
PIECE 4 – PLAN GENERAL DES OUVRAGES

Maître d'ouvrage:



Dossier réalisé avec l'assistance de :

MARCELEON
ASSISTANCE FONCIÈRE



Dossier de demande d'institution d'une servitude d'utilité publique
Article L566-12-2 du code de l'environnement

Dossier numéro 00103

**DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
Commune AURIBEAU-SUR-SIAGNE**

**DOSSIER DE DEMANDE D'INSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'UTILITE
PUBLIQUE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA DIGUE DE LA
FRAYERE D'AURIBEAU (06)**

En application de l'article L566-12-2 du code de l'environnement

PIECE 5 – CADRE REGLEMENTAIRE

Maître d'ouvrage:



Dossier réalisé avec l'assistance de :

MARCELEON
ASSISTANCE FONCIÈRE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

A. LA CREATION DE LA SERVITUDE RELEVE NOTAMMENT DES LEGISLATIONS SUIVANTES :

L'article L566-12-2 du code de l'environnement :

I. — Des servitudes peuvent être créées, à la demande d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre compétent pour la défense contre les inondations et contre la mer, sur les terrains d'assiette ou d'accès à des ouvrages construits en vue de prévenir les inondations et les submersions, au sens de l'article L. 562-8-1, ainsi qu'à des ouvrages ou infrastructures qui y contribuent, au sens du II de l'article L. 566-12-1.

II. — Ces servitudes peuvent avoir un ou plusieurs des objets suivants :

1° Assurer la conservation des ouvrages existants construits en vue de prévenir les inondations et les submersions ;

2° Réaliser des ouvrages complémentaires ;

3° Effectuer les aménagements nécessaires à l'adaptation des ouvrages et des infrastructures qui contribuent à la prévention des inondations et des submersions ;

4° Maintenir ces ouvrages ou les aménagements effectués sur les ouvrages et les infrastructures en bon état de fonctionnement ;

5° Entretien des berges.

Le bénéficiaire de la servitude est subrogé au propriétaire du fonds dans l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires à l'obtention des autorisations administratives requises pour les ouvrages, travaux et aménagements liés à l'objet de celle-ci.

III. — La servitude est créée par décision motivée de l'autorité administrative compétente, sur proposition de l'organe délibérant de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre compétent, après enquête parcellaire et enquête publique, effectuées comme en matière d'expropriation. Le dossier de la servitude est tenu à la disposition du public pendant un mois à la mairie de la commune concernée.

La décision créant une servitude en définit le tracé, la largeur et les caractéristiques. Elle peut obliger les propriétaires et les exploitants à s'abstenir de tout acte de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation des ouvrages construits en vue de prévenir les inondations et les submersions ou des aménagements destinés à permettre aux ouvrages ou aux infrastructures de contribuer à cette prévention.

IV. — La servitude ouvre droit à indemnité s'il en résulte pour le propriétaire du terrain ou l'exploitant un préjudice direct, matériel et certain. Cette indemnité est à la charge du bénéficiaire de la servitude. La demande d'indemnité doit, sous peine de forclusion, parvenir à l'autorité mentionnée au premier alinéa du III dans un délai d'un an à compter de la date où le dommage a été causé ou révélé.

L'indemnité est fixée, à défaut d'accord amiable, par le juge de l'expropriation, d'après :

1° La consistance des biens à la date de la décision instituant la servitude en fonction des atteintes portées à leur utilisation habituelle et des modifications apportées à l'état des lieux antérieur ;

2° Leur qualification éventuelle de terrain à bâtir, au sens de l'article L. 322-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, à la date d'institution de la servitude.

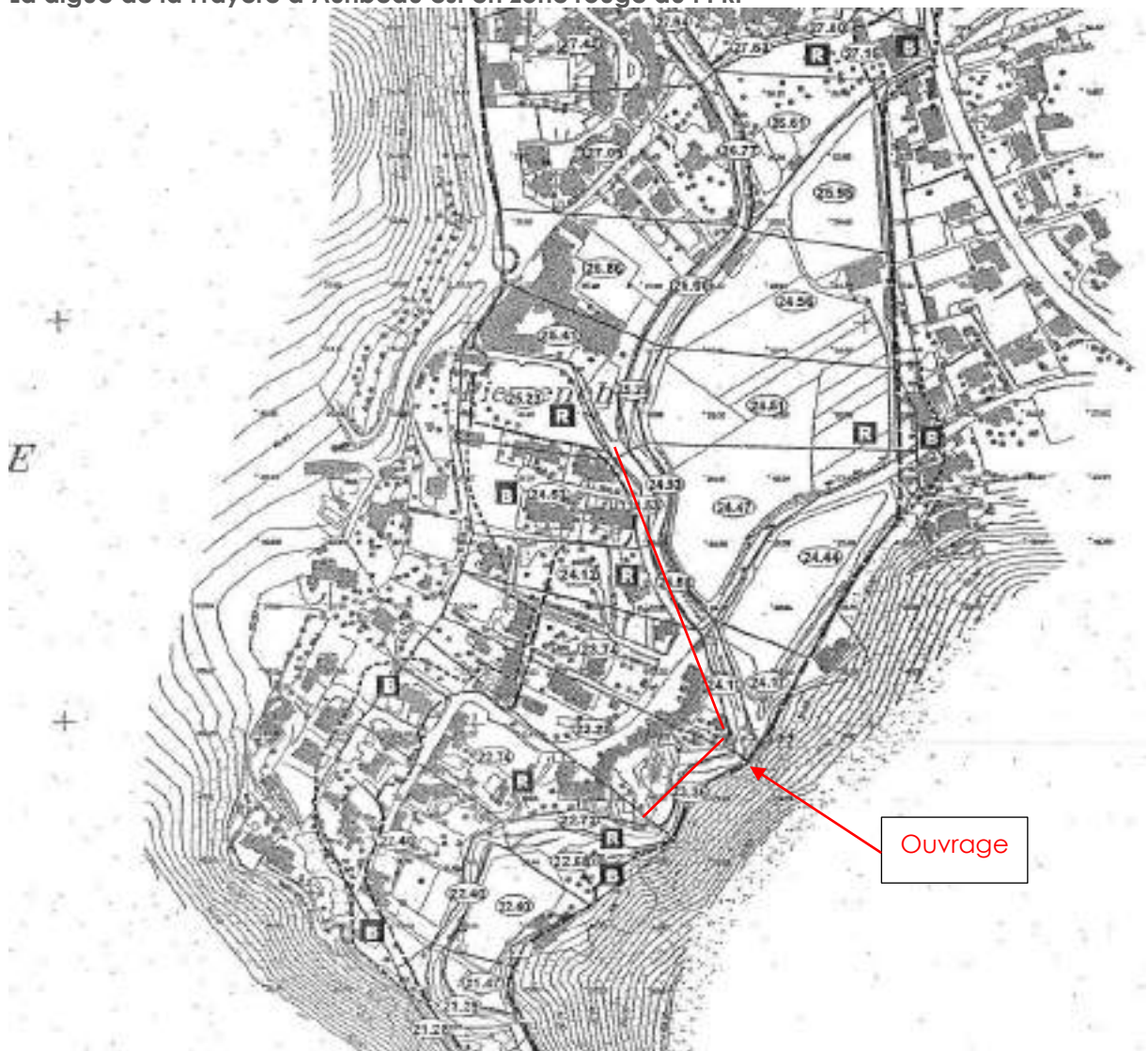
Le code de l'expropriation et notamment les articles R 131-3 à R 131-13 relatifs à l'enquête parcellaire.

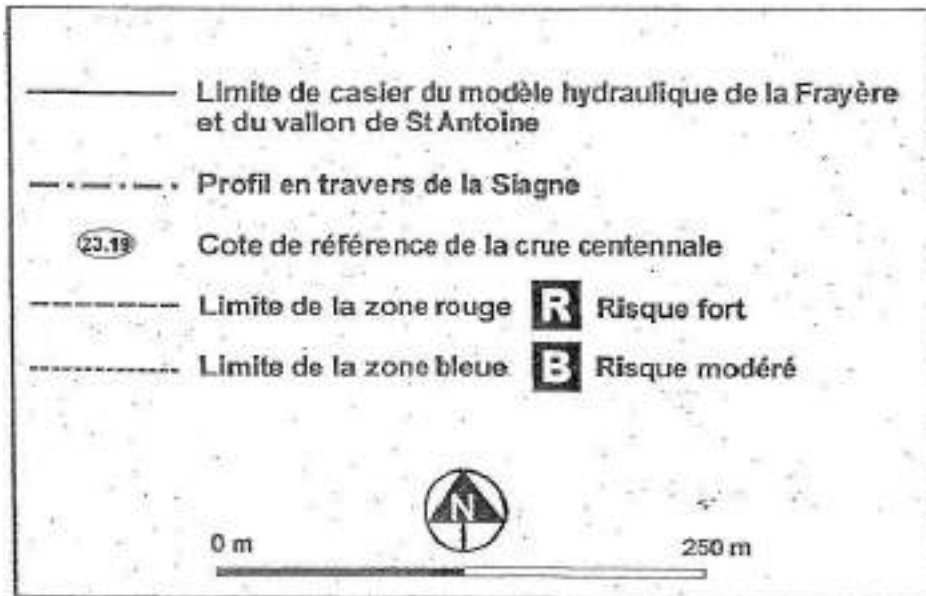
E. PPRI D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE – BECOM - 2004

En application de l'article 3 du Décret N° 95-1089 du 5 octobre 1995, le plan de prévention des risques naturels comprend 2 zones de risque d'inondation :

- a. Une zone de risque fort dénommée zone rouge (R) où les inondations sont redoutables en raison des hauteurs d'eau, de vitesse d'écoulement, des conditions hydrodynamiques et des phénomènes d'enclavement. Ces raisons peuvent être simples ou cumulatives.
- b. Une zone de risque modéré dénommée zone bleue (B) liée aux crues torrentielles (hauteur d'eau et vitesses d'écoulement relativement faibles)

La digue de la Frayère d'Auribeau est en zone rouge du PPRI





Dossier numéro 00103

**DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
Commune AURIBEAU-SUR-SIAGNE**

**DOSSIER DE DEMANDE D'INSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'UTILITE
PUBLIQUE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA DIGUE DE LA
FRAYERE D'AURIBEAU (06)**

En application de l'article L566-12-2 du code de l'environnement

PIECE 6 – ETAT PARCELLAIRE

Maître d'ouvrage:



Dossier réalisé avec l'assistance de :

MARCELEON
ASSISTANCE FONCIÈRE

Liste des propriétaires

00103 - SUP DIGUE DE LA FRAYERE D'AURIBEAU - COMMUNE DE AURIBEAU SUR SIAGNE - SMIAGE

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PROPRIETE 00001	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIÉTAIRE	
- COMMUNE D AURIBEAU SUR SIAGNE Commune et commune nouvelle Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 210600078	
Ayant son siège place de l'Eglise AURIBEAU-SUR-SIAGNE (06810)	

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m ² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AI	1	S	CANTE PERDRIX	388	252	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau
AI	2	S	CANTE PERDRIX	7 334	82	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau
				Total	334	

Origine de propriété

S'agissant de la parcelle AI 1

Acquisition suivant acte reçu par Maître LEFEVRE le 30/01/1990 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 16/02/1990 sous le volume 90P numéro 1555.

S'agissant de la parcelle AI 2

Acquisition suivant acte reçu par Monsieur le Maire le 17/05/1984 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 25/06/1984 sous le volume 7193 numéro 13.

Rappel servitude

Constitution de servitude suivant acte reçu par Maître ALBRAND le 27/01/1983 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 03/02/1983 sous le volume 6558 numéro 6.

Grevant la parcelle F 272 et profitant aux la parcelles F 252 et F 271.

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PROPRIETE 00002 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIÉTAIRE - Monsieur LIABOT Eric Michel Louis , Profession inconnue et Madame BARTHES Caroline Thérèse Monique son épouse , Profession inconnue demeurant ensemble Villa 04 494 Chemin de Pierrenchon AURIBEAU-SUR-SIAGNE (06810) Nés savoir : Monsieur le 16/09/1983 à TOURS (37) Madame le 10/09/1983 à BEZIERS (34) mariés le 28/08/2010 à PUIMISSON (34) sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis. De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m ² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AK	77	S	494 CHE DE PIERRENCHON	449	8	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau
				Total	8	

Origine de propriété	
Acquisition suivant acte reçu par Maître HELOU le 12/10/2017 publié au service de publicité foncière de ANTIBES le 20/10/2017 sous le volume 2017P numéro 7614.	

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PROPRIETE 00003 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIÉTAIRE

- **Monsieur BAKER Simon Alan**, Profession inconnue **et Madame GODDING Lisa son épouse**, Profession inconnue demeurant ensemble 494 Chemin de Pierrenchon Villa 3 AURIBEAU-SUR-SIAGNE (06810)

Nés savoir :

Monsieur le 20/06/1974 à ASHINGTON (ROYAUME-UNI)

Madame le 01/04/1975 à KIRKCALDY (ROYAUME-UNI)

De nationalité britannique

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m ² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AK	78	S	494 CHE DE PIERRENCHON	496	10	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau
				Total	10	

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître ACCORSI le 25/05/2021 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 23/06/2021 sous le volume 2021P numéro 8966.

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PROPRIETE 00004	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIÉTAIRE - La société dénomée SCI CARO ALEX Au capital social de 206 000,00 €, Société civile immobilière enregistrée au RCS de GRASSE sous le numéro SIRET 42938867100019 Ayant son siège 494 Chemin de Pierrenchon AURIBEAU-SUR-SIAGNE (06810)	

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m ² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AK	76	S	494 CHE DE PIERRENCHON	731	33	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau
				Total	33	

Origine de propriété	
Acquisition suivant acte reçu par Maître GERARD le 17/03/2000 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 14/04/2000 sous le volume 2000P numéro 3570.	

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PROPRIETE 00005 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIÉTAIRE - Monsieur LOPEZ Carlos , Profession inconnue et Madame FERRAND Géraldine son épouse , Profession inconnue demeurant ensemble Villa 2 494 Chemin de Pierrenchon AURIBEAU-SUR-SIAGNE (06810) Nés savoir : Monsieur le 10/09/1976 à GRASSE (06) Madame le 09/02/1974 à TARARE (69) mariés le 09/02/2013 à AURIBEAU SUR SIAGNE (06) sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis. De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m ² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AK	79	S	494 CHE DE PIERRENCHON	762	20	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau
				Total	20	

Origine de propriété	
Acquisition suivant acte reçu par Maître ACCORSI le 11/03/2011 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 22/04/2011 sous le volume 2011P numéro 3542.	

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PROPRIETE 00006 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIÉTAIRE

- La société dénommée **SCI 3 M** Au capital social de 120,00 € Société civile immobilière enregistrée au RCS de GRAY-VESOUL sous le numéro SIRET

51907567500024

Ayant son siège 33 Rue Voie de Lure ROYE (70200)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m ² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AK	74	S	494 CHE DE PIERRENCHON	166	4	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau
AK	75	S	494 CHE DE PIERRENCHON	561	15	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau
				Total	19	

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître AMBLARD le 31/12/2009 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 08/07/2010 sous le volume 2010P numéro 4844.

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PROPRIETE 00007

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE

- **Madame VIRY Margaux Salomé**, Profession inconnue demeurant Villa 12 494 Chemin de Pierrenchon AURIBEAU-SUR-SIAGNE (06810)
née le 21/07/1995 à CANNES (06)

Célibataire

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française

INDIVISAIRE

- **Monsieur ALPHANDERY Mickaël Jean Pierre**, Profession inconnue demeurant 494 Chemin de Pierrenchon AURIBEAU-SUR-SIAGNE (06810)
né le 03/06/1991 à ERMONT (95)

Célibataire

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m ² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AK	69	S	494 CHE DE PIERRENCHON	349	29	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau
				Total	29	

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître ACCORSI le 04/05/2021 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 28/05/2021 sous le volume 2021P numéro 6149.

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PROPRIETE 00009 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
INDIVISAIRE - Monsieur AUBERT Vincent , Profession inconnue demeurant Hameaux de Pierrenchon N 11 494 Chemin de Pierrenchon AURIBEAU-SUR-SIAGNE (06810) né le 13/02/1989 à POISSY (78) Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame DAMIANO Marie-Lucie, le 11/08/2016 enregistré au Tribunal de Grande Instance de GRASSE (Alpes-Maritimes) Contrat non modifié depuis lors De nationalité française
INDIVISAIRE - Madame DAMIANO Marie-Lucie Liliane Hélène , Profession inconnue demeurant Hameaux de Pierrenchon N 11 494 Chemin de Pierrenchon AURIBEAU-SUR-SIAGNE (06810) née le 06/05/1992 à NICE (06) Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur AUBERT Vincent, le 11/08/2016 enregistré au Tribunal de Grande Instance de GRASSE (Alpes-Maritimes) Contrat non modifié depuis lors De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m ² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AK	70	S	494 CHE DE PIERRENCHON	219	7	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau
				Total	7	

Origine de propriété
Acquisition suivant acte reçu par Maître SCHMITT RUSSEL le 22/06/2020 publié au service de publicité foncière ANTIBES 1 le 23/06/2020 sous le volume 2020P numéro 4180. Monsieur AUBERT acquéreur de la pleine propriété indivise à concurrence de 66% Madame DAMIANO acquéreur de la pleine propriété indivise à concurrence de 34%

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PROPRIETE 00010

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BLANC Baptiste Charles**, Profession inconnue **et Madame LABOUR Gaëlle Véronique Andrée** son épouse, Profession inconnue demeurant ensemble Villa 10 494 Chemin de Pierrenchon AURIBEAU-SUR-SIAGNE (06810)

Nés savoir :

Monsieur le 23/04/1989 à NICE (06)

Madame le 05/01/1989 à GRASSE (06)

mariés le 10/09/2016 à MANDELIEU LA NAPOULE (06) sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis

De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m ² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AK	71	S	494 CHE DE PIERRENCHON	429	10	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau
				Total	10	

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître VACON le 16/12/2019 publié au service de publicité foncière ANTIBES 1 le 14/01/2020 sous le volume 2020P numéro 305.

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PROPRIETE 00011

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE

- **Monsieur FELIX Jean-Yves Robert Henri**, Profession inconnue demeurant Hameau de Pierrenchon 494 Chemin de Pierrenchon AURIBEAU-SUR-SIAGNE (06810) né le 30/11/1972 à PARIS 14 (75)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame MALLORCA Patricia Déborah le 06/03/2018 enregistré à AURIBEAU SUR SIAGNE (Alpes Maritimes)
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française

INDIVISAIRE

- **Madame MALLORCA Patricia Débora**, Profession inconnue demeurant Hameau de Pierranchon Villa 494 Chemin de Pierrenchon AURIBEAU-SUR-SIAGNE (06810)
née le 07/02/1964 (MAROC)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur FELIX Jean-Yves Robert le 06/03/2018 enregistré à AURIBEAU SUR SIAGNE (Alpes Maritimes)
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m ² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AK	72	S	494 CHE DE PIERRENCHON	587 Total	35 35	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître KHATOUNIAN le 21/08/2017 publié au service de publicité foncière ANTIBES 1 le 18/09/2017 sous le volume 2017P numéro 6732.
Monsieur FELIX acquéreur de la pleine propriété indivise à concurrence de 1/2
Madame MALLORCA acquéreur de la pleine propriété indivise à concurrence de 1/2

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PROPRIETE 00012

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

USUFRUITIER

- **Madame LABASSE Annie Hélène Marie-Louise**, Profession inconnue veuve de Monsieur DI GRACIA demeurant 494 Chemin de Pierrenchon AURIBEAU-SUR-SIAGNE (06810)

née le 05/12/1958 à CAHORS (46)

A ce jour non remariée

Non liée par un pacte civil de solidarité

De nationalité française

NU-PROPRIÉTAIRE

- **Monsieur DI GRACIA Jean-Michel Claude**, Profession inconnue époux de Madame TRAVERSARI Mélissa Patricia Anne-Marie Ginette demeurant Maison Christalin 1 Place de l'Eglise LES ADRETS DE L ESTEREL (83600)

né le 23/09/1980 à CANNES (06)

marié le 29/05/2010 à LES ADRETS DE L ESTEREL (83)

sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis

De nationalité française

NU-PROPRIÉTAIRE

- **Monsieur DI GRACIA Sébastien Julien Franck**, Profession inconnue demeurant 76 Boulevard de La mourachonne PEGOMAS (06580)

né le 16/10/1983 à CANNES (06)

Célibataire

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française

NU-PROPRIÉTAIRE

- **Madame DI GRACIA Marion Amélie Anaïs**, Profession inconnue demeurant 494 Chemin de Pierrenchon AURIBEAU-SUR-SIAGNE (06810)

née le 01/03/1992 à CANNES (06)

Célibataire

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m ² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AK	73	S	494 CHE DE PIERRENCHON	292	6	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau
				Total	6	

Origine de propriété

S'agissant des nus-propriétaires DI GRACIA :

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître FREY le 02/10/2003 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 31/10/2003 sous le volume 2003P numéro 9898.

S'agissant de Mme LABASSE:

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître FREY le 02/10/2003 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 31/10/2003 sous le volume 2003P numéro 9898.

Acquisition suivant acte reçu par Maître LEFEVRE le 30/05/1994 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 13/06/1994 sous le volume 94P numéro 3819.

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PROPRIETE 00013 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame BODINO Colette Annie Lucienne**, Profession inconnue épouse de Monsieur BRUNO Jean-Mario demeurant 849 Route de Grasse AURIBEAU SUR SIAGNE (06810)

née le 10/09/1943 à AURIBEAU SUR SIAGNE (06)

mariée le 28/08/1965 à AURIBEAU SUR SIAGNE (06) sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis

De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m ² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AK	12	S	PIERRENCHON	982	11	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau
				Total	11	

Origine de propriété

Procès-verbal de remaniement suivant acte du 09/04/2004 enregistré au service de la publicité foncière de ANTIBES 1 sous le volume 2004P numéro 3190.

Procès verbal du cadastre N° 2367 du 22/12/1986 enregistré au service de la publicité foncière d'ANTIBES 1 sous le volume 86 P numéro 6655.

Division de parcelle enregistrée au service de la publicité foncière d'ANTIBES 1 le 05/12/1985 sous le volume 7869 numéro 15.

Immeuble devenu urbain enregistré au service de la publicité foncière d'ANTIBES 1 le 05/11/1985 sous le volume 7828 numéro 10.

Acquisition par donation à titre de partage suivant acte reçu par Maître CIOLINO en date du 19/05/1982 enregistré au service de la publicité foncière d'ANTIBES 1 le 30/06/1982 sous le volume 6315 numéro 13.

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PROPRIETE 00014

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE 1/6

- **Madame BODINO Josette Lucie**, Profession inconnue épouse de Monsieur VARRONE Jacques Maurice Léon Marie demeurant 36 Chemin des Canebiers AURIBEAU SUR SIAGNE (06810)

née le 26/10/1944 à AURIBEAU SUR SIAGNE (06)

mariée le 26/04/1969 à AURIBEAU SUR SIAGNE (06) sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis

De nationalité française

INDIVISAIRE 1/12

- **Madame MALLINGER Brigitte**, Profession inconnue demeurant 88 Traverse des Canebiers AURIBEAU SUR SIAGNE (06810)

née le 11/06/1960 à VAL DE BRIEY (BRIEY) (54)

Divorcée de Monsieur GIAGNONI Hervé suivant jugement rendu par Cour d'appel d'AIX EN PROVENCE le 26/06/2012.

A ce jour non remariée

Non lié par un pacte civil de solidarité

De nationalité française

INDIVISAIRE 1/12

- **Monsieur GIAGNON Hervé**, Profession inconnue demeurant 1305 Boulevard du 8 Mai LA ROQUETTE SUR SIAGNE (06550)

né le 02/07/1958 à BRIEY

Divorcé de Madame MALLINGER Brigitte suivant jugement rendu par la Cour d'appel d'AIX EN PROVENCE le 26/06/2012.

A ce jour non remarié

Non lié par un pacte civil de solidarité

De nationalité française

INDIVISAIRE

- **Monsieur SIX Jean-Marie Louis Auguste**, Profession inconnue **et Madame SINTE Corinne son épouse**, Profession inconnue demeurant ensemble 88 Traverse des Canebiersss AURIBEAU SUR SIAGNE (06810)

Nés savoir

Monsieur le 10/08/1947 à LINSELLES (59)

Madame le 01/04/1957 à TOURCOING (59)

mariés le 24/12/1982 à TOURCOING (59) sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis

De nationalité française

INDIVISAIRE 1/6

- **Monsieur HERMELIN** Profession inconnue **et Madame VOROS son épouse**, Profession inconnue demeurant 88 Traverse des Canebiers AURIBEAU SUR SIAGNE (06810)

Nés savoir

Monsieur le 23/03/1954

Madame le 12/07/1954

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE 1/6

- **Monsieur BENAMEUR Karim-Lyassine** , Ingénieur **et Madame MEDJALDI Samia son épouse**, Modéliste demeurant ensemble VILLA N°7 88 Traverse des Canebiers AURIBEAU-SUR-SIAGNE

Nés savoir :

Monsieur le 01/04/1965 à ANGOULEME (16)

Madame le 09/08/1972 à LA TRONCHE (38)

mariés le 19/06/1999 à FONTAINE (38) sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis

De nationalité française

INDIVISAIRE 1/6

- **Monsieur BERNALLER** , Profession inconnue **et Madame HARTZ son épouse**, Profession inconnue demeurant 88 Traverse des Canebiers AURIBEAU SUR SIAGNE (06810)

Nés savoir :

Monsieur le 05/10/1949

Madame le 29/10/1950

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m ² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AK	5	S	PIERRENCHON	275	2	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau
				Total	2	

Origine de propriété

S'agissant de Monsieur GIAGNONI et Madame MALLINGER pour 1/12ème chacun

Partage de communauté suivant acte reçu par Maître CACCIAVILLANI le 26/07/2013 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 20/08/2013 sous le volume 2013P numéro 5388.

Acquisitions suivant acte reçu par Maître CLERC le 06/02/2002 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 21/03/2002 sous le volume 2002P numéro 2447.

S'agissant de Monsieur et Madame BENAMEUR pour 1/6ème

Acquisition suivant acte reçu par Maître GUERIN MOSCHETTI le 25/06/2004 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 06/07/2004 sous le volume 2004P numéro 6075.

S'agissant de Monsieur et Madame HERMELLIN pour 1/6ème

Acquisitions suivant acte reçu par Maître LEFEVRE le 02/10/1987 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 23/10/1987 sous le volume 87P numéro 7929.

S'agissant de Monsieur et Madame BERNALLER pour 1/6ème

Acquisition suivant acte reçu par Maître LEFEVRE le 22/10/1986 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 13/11/1986 et 02/03/1987 sous le volume 86P numéro 5688.

S'agissant de Monsieur et Madame SIX pour 1/6ème

Acquisitions suivant acte reçu par Maître LEFEVRE le 18/10/1986 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 13/11/1986 et 02/03/1987 sous le volume 86P numéro 5687.

S'agissant de Madame BODINO pour 1/6ème

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

Dépôts de pièces contenant désignation de 6 lots de lotissement et des parties communes suivant acte reçu par Maître LEFEVRE le 18/10/1986 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 13/11/1986 et 03/02/1987 sous le volume 86P numéro 5682.

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PROPRIETE 00015 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIÉTAIRE

- **Monsieur ABRIL Jean-Louis Emile**, Profession inconnue époux de Madame ALONSO Jacqueline demeurant Lou Bastidoun 509 Chemin de Pierrenchon AURIBEAU-SUR-SIAGNE (06810)
né le 22/10/1947 à AURIBEAU SUR SIAGNE (06)
marié le 29/06/1971 à CANNES (06) sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m ² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AK	13	S	509 CHE DE PIERRENCHON	1 525	16	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau
				Total	16	

Origine de propriété

Acquisition par donation suivant acte reçu par Maître ALLRAND le 24/03/1981 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 15/04/1981 sous le volume 5715 numéro 6.

Ladite donation a été faite sous charges et conditions aujourd'hui éteintes par suite du décès du donateur en date de Monsieur ABRIL Louis Jean Adrien à GRASSE (Alpes-Maritimes) le 22/05/1991.

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PROPRIETE 00016 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE

- **Monsieur ZARZI Kamel** , Profession inconnue **et Madame RUFFET Lucile son épouse**, Profession inconnue demeurant ensemble 88 Traverse des Canebiers AURIBEAU SUR SIAGNE (06810)

Nés savoir :

Monsieur le 23/03/1977 (ALGERIE)

Madame le 28/08/1978 à ST JULIEN EN GENEVOIS (74)

mariés le 09/08/2014 à AURIBEAU SUR SIAGNE (06) sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis

De nationalité française

INDIVISAIRE

- **Le syndicat des copropriétaires de la parcelle AK 4**

Les copropriétaires

Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U00730911

Par Mme BODINO Josette 36 Chemin des Canebiers AURIBEAU-SUR-SIAGNE (06810)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m ² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AK	4	S	88 TRA DES CANEBIERS	997	10	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau
				Total	10	

Origine de propriété

S'agissant du lot N°1

ATTR suivant acte reçu par Maître LEFEVRE le 07/09/1987 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 10/09/1987 sous le volume 87P numéro 6704.

État descriptif et création de 2 lots suivant acte reçu par Maître LEFEVRE le 30/04/1987 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 16/06/1987 et 10/09/1987 sous le volume 87P numéro 4312.

S'agissant du lot N°2

Acquisition suivant acte reçu par Maître LEFEVRE le 16/07/2018 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 03/08/2018 sous le volume 2018P numéro 6049.

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PROPRIETE 00017

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE 1/6

- **Monsieur ROUSSEUX René Paul Marius**, Profession inconnue **et Madame DUCES Hélène son épouse**, Profession inconnue demeurant ensemble 88 Traverse des Canebiers AURIBEAU SUR SIAGNE (06810)

Nés savoir :

Monsieur le 29/11/1971 à BRIGNOLES (83)

Madame le 03/05/1974 à BRIGNOLES (83)

mariés le 09/09/1996 à BRIGNOLES (83)

sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis

De nationalité française

INDIVISAIRE 1/12

- **Madame MALLINGER Brigitte**, Profession inconnue demeurant 88 Traverse des Canebiers AURIBEAU SUR SIAGNE (06810)

née le 11/06/1960 à VAL DE BRIEY (BRIEY) (54)

Divorcée de Monsieur GIAGNONI Hervé suivant jugement rendu par Cour d'appel d'AIX EN PROVENCE le 26/06/2012.

A ce jour non remariée

Non lié par un pacte civil de solidarité

De nationalité française

INDIVISAIRE 1/12

- **Monsieur GIAGNON Hervé**, Profession inconnue demeurant 1305 Boulevard du 8 Mai LA ROQUETTE SUR SIAGNE (06550)

né le 02/07/1958 à BRIEY

Divorcé de Madame MALLINGER Brigitte suivant jugement rendu par la Cour d'appel d'AIX EN PROVENCE le 26/06/2012.

A ce jour non remarié

Non lié par un pacte civil de solidarité

De nationalité française

INDIVISAIRE 1/6

- **Madame DEBARRE Fabienne**, Profession inconnue demeurant 88 Traverse des Canebiers AURIBEAU SUR SIAGNE (06810)

née le 09/08/1966 à FIRMINY (42)

Divorcée de Monsieur PASTORET Jean-Marc suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GRASSE le 09/09/1996.

A ce jour non remarié

Non lié par un pacte civil de solidarité

De nationalité française

INDIVISAIRE 1/6

- **Monsieur CASCIARI**, Profession inconnue **et Madame PONSOT son épouse**, Profession inconnue demeurant 88 Traverse des Canebiers AURIBEAU SUR SIAGNE (06810)

Nés savoir :

Monsieur le 03/10/1959

Madame le 11/01/1961

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE 1/6

- **Monsieur BERNIER**, Profession inconnue **et Madame PAULIN. son épouse**, Profession inconnue demeurant 88 Traverse des Canebiers AURIBEAU SUR SIAGNE (06810)

Nés savoir :

Monsieur le 07/10/1950

Madame le 20/05/1956

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE 1/6

- **Madame BODINO Josette Lucie**, Profession inconnue épouse de Monsieur VARRONE Jacques Maurice Léon Marie demeurant 36 Chemin des Canebiers AURIBEAU SUR SIAGNE (06810)

née le 26/10/1944 à AURIBEAU SUR SIAGNE (06)

mariée le 26/04/1969 à AURIBEAU SUR SIAGNE (06) sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis

De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m ² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AK	10	S	88 TRA DES CANEBIERS	292	2	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau
				Total	2	

Origine de propriété

S'agissant de Monsieur GIAGNONI et Madame MALLINGER pour 1/12ème chacun

Partage de communauté suivant acte reçu par Maître CACCIAVILLANI le 26/07/2013 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 20/08/2013 sous le volume 2013P numéro 5388.

Acquisitions suivant acte reçu par Maître CLERC le 06/02/2002 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 21/03/2002 sous le volume 2002P numéro 2447.

S'agissant de Monsieur et Madame ROUSSEAUX pour 1/6ème

Acquisitions suivant acte reçu par Maître TAMIOTTI le 26/06/2008 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 24/07/2008 sous le volume 2008P numéro 6194.

S'agissant de Madame DEBARRE pour 1/6ème

Partage de communauté suivant acte reçu par Maître VIOLATTE le 27/11/1996 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 17/12/1996 sous le volume 96P numéro 8096.

Acquisitions suivant acte reçu par Maître LEFEVRE le 30/04/1987 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 02/07/1987 et 10/09/1987 sous le volume 87P numéro 4804.

S'agissant de Monsieur et Madame CASCCIARI pour 1/6ème

Acquisitions suivant acte reçu par Maître LEFEVRE le 30/04/1987 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 02/07/1987 et 10/09/1987 sous le volume 87P numéro 4805.

S'agissant de Monsieur et Madame BOCQUET pour 1/6ème

Acquisitions suivant acte reçu par Maître LEFEVRE le 18/10/1986 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 13/11/1986 et 13/02/1987 sous le volume 86P numéro 5686.

S'agissant de Madame BODINO pour 1/6ème

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PROPRIETE 00018 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIÉTAIRE 1/4

- **Monsieur NOUAMRIA Nourredine** , Profession inconnue demeurant 511 Chemin de Pierrenchon AURIBEAU-SUR-SIAGNE (06810)
né le **24/01/1963 à GAMBETTA (ALGERIE)**

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIÉTAIRE 3/4

- **Madame DELMER Christine Renée Marie-Pierre** , Profession inconnue demeurant 511 Chemin de Pierrenchon AURIBEAU-SUR-SIAGNE (06810)
née le 25/04/1963 à LE CANNET (06)-

Célibataire

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m ² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AK	14	S	511 CHE DE PIERRENCHON	500 Total	4 4	Ouvrage : Digue de la Frayère d'Auribeau

Origine de propriété

Procès-verbal de remaniement suivant acte administratif le 09/04/2004 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 09/04/2004 sous le volume 2004P numéro 3190.

Madame DELMER Christine pour 3/4 et Monsieur NOUAMRIA Nourredine pour 1/4:

Acquisition suivant acte reçu par Maître MADTARIAN le 09/04/1993 publié au service de publicité foncière de ANTIBES 1 le 26/04/1993 sous le volume 93P numéro 2705.

Dossier de demande d'institution d'une servitude d'utilité publique
Article L566-12-2 du code de l'environnement

Dossier numéro 00103

**DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
Commune AURIBEAU-SUR-SIAGNE**

**DOSSIER DE DEMANDE D'INSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'UTILITE
PUBLIQUE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA DIGUE DE LA
FRAYERE D'AURIBEAU (06)**

En application de l'article L566-12-2 du code de l'environnement

PIECE 7 – PLAN PARCELLAIRE

Maître d'ouvrage:



Dossier réalisé avec l'assistance de :

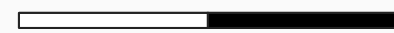
MARCELEON
ASSISTANCE FONCIÈRE



- Emprise foncière digue
- Parcelles concernées
- Superficie impactée



0 50 100 m



Sources : IGN, SMIAGE
 © SMIAGE - carte éditée en décembre 2023
 MLM W77